

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2020

Délibération
n°74-2020
Point 4.4.4.2

Point 4.4.4.2 de l'ordre du jour

Lauréats : Appel à projet investissements pédagogiques formation 2020 : Procédure en cas d'extension de crédit bénéfice de l'enveloppe Investissement CFVU

EXPOSE DES MOTIFS

Au vu du compte de l'année budgétaire 2019, la direction de l'université proposera aux administrateurs le 7 juillet prochain une extension de crédit au bénéfice de l'enveloppe Investissements CFVU, dans le volet Formation du Budget 2020.

Sous réserve que les administrateurs le jugent opportun, considérant les délais contraints d'engagement de ces crédits et du risque de devoir assurer une partie des enseignements du premier semestre 2020-2021 en distanciel, il est proposé à la CFVU d'assigner cette extension de crédit au soutien à la pédagogie numérique pour deux motifs :

- la conservation des pratiques pédagogiques nées du confinement, dont la plus-value est jugée avérée par les composantes
- le développement du potentiel d'enseignement numérique de l'université

Ces fonds viseront l'équipement des composantes pour constituer des écosystèmes de captation et de retransmission de contenus et de ressources à distance ou de présentiel enrichi.

Au cas où le CA du 7 juillet accorderait à la CFVU, pour l'année 2020, un budget « investissements Formation » supplémentaire, la CFVU donne mandat au Vice-président Transformation numérique et investissement pédagogique, M. François Gauer, d'utiliser cette somme, pour un montant maximal de 300 000 €, afin de renforcer le potentiel d'enseignement numérique de ses composantes, enseignants et services au bénéfice de la formation des étudiants.

M. François Gauer transmettra, à l'automne, à la CFVU un état des dépenses réalisées dans ce cadre.

Par 23 voix pour et une abstention, la CFVU a approuvé la procédure en cas d'extension de crédits au bénéfice de l'enveloppe Investissements CFVU.

Délibération

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la procédure en cas d'extension de crédits au bénéfice de l'enveloppe Investissements CFVU.

Résultat du vote :

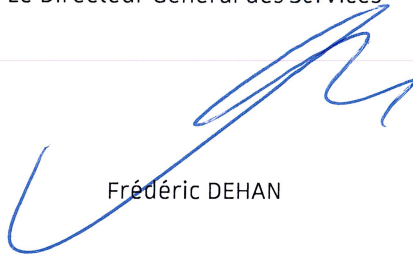
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	27
Nombre de voix pour	27
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 15 juillet 2020

Le Directeur Général des Services



Frédéric DEHAN